



**AVIS PUBLIC CONCERNANT LE DÉPÔT DU RAPPORT
FINANCIER CONSOLIDÉ 2024 ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
DE LA VILLE DE MASCOUCHE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), la trésorière et directrice du Service des finances de la Ville déposera le rapport financier consolidé et le rapport de l'auditeur indépendant de la Ville de Mascouche pour l'exercice financier 2024 à la séance ordinaire du conseil qui sera tenue au 3038, chemin Sainte-Marie à Mascouche, le lundi le 26 mai 2024 à 19 h.

Donné à Mascouche, le 14 mai 2025.

L'assistant-greffier,

Original signé par

M^e Nicolas Bucci
greffe@mascouche.ca